

Informations de base	
2016/2935(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des journalistes en Turquie Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Turquie	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
26/10/2016	Débat en plénière		
27/10/2016	Décision du Parlement	T8-0423/2016	Résumé
27/10/2016	Résultat du vote au parlement		
27/10/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2935(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-1158/2016	26/10/2016	
Proposition de résolution		B8-1162/2016	26/10/2016	
Proposition de résolution		B8-1163/2016	26/10/2016	
Proposition de résolution		B8-1167/2016	26/10/2016	
Proposition de résolution		B8-1168/2016	26/10/2016	
Proposition de résolution		B8-1170/2016	26/10/2016	
Proposition de résolution		B8-1171/2016	26/10/2016	

Proposition de résolution		B8-1172/2016	26/10/2016	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0423/2016	27/10/2016	Résumé

Résolution sur la situation des journalistes en Turquie

2016/2935(RSP) - 27/10/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des journalistes en Turquie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés ont rappelé que d'après la Fédération européenne des journalistes et l'Association turque des journalistes, à la suite de la tentative de coup d'État qui a eu lieu en Turquie le 15 juillet 2016, **la police turque a arrêté au moins 99 journalistes et écrivains**, dont la plupart ne font l'objet d'aucun chef d'accusation à ce jour, ce qui porte le nombre de professionnels des médias détenus pour des faits qui seraient liés à l'exercice de leur droit à la liberté d'expression à 130 au moins, à la date du 20 octobre 2016.

Le Parlement a condamné la tentative de coup d'État qui a eu lieu le 15 juillet 2016 et a exprimé son soutien aux institutions légitimes de la Turquie. Il a toutefois estimé que la tentative de coup d'État manquée **ne saurait servir de prétexte au gouvernement turc pour bâillonner l'opposition légitime et pacifique, ni priver les journalistes et les médias de l'exercice pacifique de leur liberté d'expression**.

Les députés ont demandé aux autorités turques de libérer les journalistes et professionnels des médias qui sont détenus sans preuve irréfutable d'activité criminelle. Ils ont rappelé qu'une presse libre et plurielle était une composante essentielle de toute démocratie, tout comme le droit à un procès juste, la présomption d'innocence et l'indépendance judiciaire.

Préoccupé par la **fermeture de plus de 150 médias**, le Parlement a demandé la réouverture de ces médias, le rétablissement de leur indépendance et la réintégration de leurs employés licenciés dans le respect scrupuleux du droit. Il a par ailleurs demandé au gouvernement turc de **réduire la portée des mesures d'urgence** utilisées pour harceler des membres de la famille de journalistes qui ont fui à l'étranger ou se sont cachés. Il a également condamné les efforts des autorités turques pour intimider et expulser des correspondants étrangers.

Tout en soulignant que la Turquie était confrontée à une réelle menace terroriste, les députés ont rappelé que **la législation antiterroriste turque, définie de manière extensive, ne devrait pas être utilisée pour sanctionner les journalistes** qui exercent leur droit à la liberté d'expression.

Le Service européen pour l'action extérieure et les États membres ont été invités à continuer de surveiller attentivement les implications concrètes de l'état d'urgence et à s'assurer que tous les procès de journalistes font l'objet d'un suivi.